

# Etat des exonérations de charges patronales et d'aide au paiement

11/05/2021

Cette édition vous permettra de connaître le détail des exonérations de charges patronales et d'aide au paiement déclarées à l'URSSAF via la DSN (salaires et régularisations des plafonds).

Cette édition vous permettra également de connaître le montant de l'exonération de charges patronales à déclarer à Pôle Emploi Spectacle. Le montant de l'exonération est calculé dans la limite du taux d'Assurance Chômage de droit commun, soit 4,05 % (salaires et régularisations des plafonds).

La nouvelle version d'édition de l'état des exonérations (disponible depuis la version 2.02Oy pour Studio et 3.01Qm pour Studio plus) permet de sélectionner toutes les périodes éligibles aux exonérations et aides au paiement, qu'elles relèvent des mesures prises au printemps 2020 (COVID-1) ou des mesures prises à l'automne 2020 (COVID-2) y compris janvier et février 2021.

## Etat des exonérations et de l'aide au paiement

Au menu de Studio, cliquez sur « **Éditions** » puis sur « **Périodiques** » et enfin sur « **Etat des exonérations** ».

### Type d'état

- Global** : Pas de tri spécifique
- Par Section** : Permet d'obtenir l'état de contrôle par section analytique
- Par Poste budgétaire** : Permet d'obtenir l'état de contrôle par poste budgétaire
- Par Section et Poste** : Permet d'obtenir l'état de contrôle par section et par poste budgétaire

Début période	Fin période	Ok	>
01/02/2020	31/05/2020	<input checked="" type="checkbox"/>	
01/09/2020	30/09/2020	<input type="checkbox"/>	
01/10/2020	31/10/2020	<input type="checkbox"/>	
01/11/2020	30/11/2020	<input type="checkbox"/>	
01/12/2020	31/12/2020	<input type="checkbox"/>	
01/01/2021	31/01/2021	<input type="checkbox"/>	
01/02/2021	28/02/2021	<input type="checkbox"/>	

**Pour chaque période d'emploi éligible** aux exonérations de charges patronales et d'aide au paiement COVID-2 (à partir de septembre 2020) :

- Double-cliquez dans la colonne « **OK** » afin d'avoir le symbole ✓

### Régularisation plafonds°

Indiquez la date à laquelle vous avez effectué les régularisations de plafonds (date de paiement)

### Du salarié N°

Premier salarié à prendre en compte

### Au salarié N°

Dernier salarié à prendre en compte

### De la Section N°

Première section à prendre en compte dans le contrôle ; cette option est active si la rubrique « **Type d'état** » est valorisée à « **Par Section** » ou à « **Par Section et Poste** »

### A la Section N°

Dernière section à prendre en compte dans le contrôle ; cette option est active si la rubrique « **Type d'état** » est valorisée à « **Par Section** » ou à « **Par Section et Poste** »

<b>Type Salariés</b>	<b>Tous les Salariés</b> <b>Uniquement les Permanents</b> <b>Uniquement les Intermittents</b>	Salariés permanents et salariés intermittents du spectacle Seuls les salariés permanents sont pris en compte Seuls les salariés intermittents du spectacle sont pris en compte
<b>Dans l'ordre</b>	<b>Des codes salariés</b> <b>Alphabétique</b>	Dans l'état, les salariés seront triés selon leur matricule (code salarié) Dans l'état, les salariés seront triés selon leur nom de famille
<b>Impression du détail</b>	<b>Tous les bulletins</b> <b>Uniquement les salariés bénéficiant de l'exonération</b>	Tous les bulletins seront édités, qu'ils soient ou non éligibles à l'exonération et à l'aide Seuls les bulletins éligibles à l'exonération et à l'aide seront édités
<b>Aide au paiement</b>	<b>Vous souhaitez utiliser l'aide au paiement des intermittents pour l'URSSAF</b> <b>Vous souhaitez utiliser l'aide au paiement des intermittents pour Pôle-Emploi Spectacle</b>	L'aide au paiement calculée sur les rémunérations des salariés intermittents du spectacle sera imputée à l'URSSAF et déclarée en DSN sous le CTP 051. L'aide au paiement calculée sur les rémunérations des salariés intermittents du spectacle sera imputée à Pôle emploi spectacle. L'aide au paiement ne sera pas déclarée en DSN. A ce jour nous ne connaissons pas les modalités de déclaration de cette aide auprès de Pôle emploi spectacle (en attente d'informations de leur part).
<b>Type de sortie</b>	<b>Impression</b> <b>Affichage</b> <b>Pdf</b>	Permet une édition papier du document L'état est proposé en visualisation Permet la création de l'état au format « Pdf »
<b>Fichier d'export</b>		Nom du fichier d'export ; option utilisable si la rubrique « Type de sortie » est positionnée sur « Pdf »
<b>Répertoire du fichier</b>		Répertoire où sera stocké le fichier d'export

### Exemple

Entreprise de moins de 250 salariés relevant d'une activité du secteur S1, éligible à l'exonération de charges patronales et d'aide au paiement au titre des périodes d'emploi :

- d'octobre 2020 (car conditions d'éligibilité remplies en novembre 2020),
- de janvier 2021 (car conditions d'éligibilité remplies en février 2021),
- de février 2021 (car conditions d'éligibilité remplies en mars 2021).

La régularisation des plafonds Urssaf a été faite au 26/12/2020.

## Exemple 1 – Aide au paiement intégralement utilisée pour les cotisations URSSAF

## Etat des exonérations du 01/10/2020 au 28/02/2021

(Tous les salariés)

Dossier : EM 20 TEST PRODUCTIONS DE LA MER NKA  
7 RUE DU CHEMIN VERT  
02200 MERCIEN ET VAUX

Film :

Edition du 11/05/2021 13:39

Page: 1/1

Code	Nom Salarié	P	G	Emploi	Du	Au	Payé	Base URSSAF	URSSAF Patronal	Taux AT	AT	Chômage	Réduct.	Total Exonération	Total Mandataire	Base P.E.S.	Pôle-Emploi Spectacle **
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTIO...	05/10	30/10	26/12		46,97					46,97			
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTIO...	05/10	30/10	31/10	4 687,33	735,22	0,48	22,50			757,72		6 499,01	263,21
<b>Total période octobre 2020 (CTP 667)</b>								4 687,33	782,19		22,50			805		6 499,01	263,21
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTIO...	11/01	15/01	31/01	1 171,83	187,66	0,49	5,74			193,40		1 464,79	59,32
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTIO...	18/01	22/01	31/01	1 171,83	187,66	0,49	5,74			193,40		1 464,79	59,32
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTIO...	25/01	28/01	31/01	208,33	94,50	0,49	1,02			95,52		260,41	10,55
P008	DURANDAL JEAN	P	1	PERMANENT	01/01	31/01	31/01	3 353,87	714,37	0,70	23,48	135,83		873,68			
<b>Total période janvier 2021 (CTP 667)</b>								5 905,86	1 184,19		35,98	135,83	1 356		3 189,99	129,19	
P008	DURANDAL JEAN	P	1	PERMANENT	01/02	28/02	28/02	3 353,87	714,37	0,70	23,48	135,83		873,68			
<b>Total période février 2021 (CTP 667)</b>								3 353,87	714,37		23,48	135,83	874				
<b>Total général</b>								13 947	2 680,75		81,96	271,66	3 034		9 689,00	392	

(CTP 051) Montant de l'aide pour l'URSSAF (13 947€) soit 2 789€  
soit un total de : 2 789€

(\*\*) Montant à reporter sur votre déclaration annuelle Pôle-Emploi Spectacle

## Exemple 2 – Aide au paiement calculée sur les rémunérations des salariés intermittents du spectacle utilisée pour les cotisations Pôle Emploi Spectacle

## Etat des exonérations du 01/10/2020 au 28/02/2021

(Tous les salariés)

Dossier : EM 20 TEST PRODUCTIONS DE LA MER NKA  
7 RUE DU CHEMIN VERT  
02200 MERCIEN ET VAUX

Film :

Edition du 11/05/2021 13:56

Page: 1/1

Code	Nom Salarié	P	G	Emploi	Du	Au	Payé	Base URSSAF	URSSAF Patronal	Taux AT	AT	Chômage	Réduct.	Total Exonération	Total Mandataire	Base P.E.S.	Pôle-Emploi Spectacle **
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTIO...	05/10	30/10	26/12		46,97					46,97			
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTIO...	05/10	30/10	31/10	4 687,33	735,22	0,48	22,50			757,72		6 499,01	263,21
<b>Total période octobre 2020 (CTP 667)</b>								4 687,33	782,19		22,50		805		6 499,01	263,21	
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTIO...	11/01	15/01	31/01	1 171,83	187,66	0,49	5,74			193,40		1 464,79	59,32
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTIO...	18/01	22/01	31/01	1 171,83	187,66	0,49	5,74			193,40		1 464,79	59,32
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTIO...	25/01	28/01	31/01	208,33	94,50	0,49	1,02			95,52		260,41	10,55
P008	DURANDAL JEAN	P	1	PERMANENT	01/01	31/01	31/01	3 353,87	714,37	0,70	23,48	135,83		873,68			
<b>Total période janvier 2021 (CTP 667)</b>								5 905,86	1 184,19		35,98	135,83	1 356		3 189,99	129,19	
P008	DURANDAL JEAN	P	1	PERMANENT	01/02	28/02	28/02	3 353,87	714,37	0,70	23,48	135,83		873,68			
<b>Total période février 2021 (CTP 667)</b>								3 353,87	714,37		23,48	135,83	874				
<b>Total général</b>								13 947	2 680,75		81,96	271,66	3 034		9 689,00	392	

(CTP 051) Montant de l'aide pour l'URSSAF (6 708€) soit 1 342€  
+ Montant pour Pôle-Emploi : 20% de la base des intermittents (7 239€) soit 1 448€  
soit un total de : 2 789€

(\*\*) Montant à reporter sur votre déclaration annuelle Pôle-Emploi Spectacle

## Exonérations à déclarer à Pôle emploi Spectacles

Pour connaître le montant de l'exonération à déclarer à Pôle Emploi Spectacle, vous devez sélectionner la période d'emploi du 1<sup>er</sup> février 2020 au 31 mai 2020 (ou du 1<sup>er</sup> février 2020 au 30 avril 2020 selon le cas).

Pour ceux dont l'exonération des charges patronales et de l'aide au paiement COVID-1 porterait sur les périodes d'emploi allant du 1<sup>er</sup> février 2020 au 30 avril 2020, il est possible de changer la date de fin déjà pré-remplie. Il suffit de cliquer dans la colonne « *Fin de période* » et de saisir 30/04/2020.

### Exemple

Entreprise de moins de 250 salariés relevant d'une activité du secteur S1, éligible à l'exonération de charges patronales et d'aide au paiement au titre des périodes d'emploi :

- allant du 1<sup>er</sup> février 2020 au 31 mai 2020,
- d'octobre 2020 (car conditions d'éligibilité remplies en novembre 2020),
- de novembre 2020 (car conditions d'éligibilité remplies en décembre 2020).

La régularisation des plafonds a été faite au 26/12/2020.

Etat\_Exonérations

Configurer Valider Fermer

Type d'état: Global

Début période	Fin période	Ok
01/02/2020	31/05/2020	✓
01/09/2020	30/09/2020	
01/10/2020	31/10/2020	✓
01/11/2020	30/11/2020	✓
01/12/2020	31/12/2020	

Régularisation plafonds: 26/12/2020

Date à laquelle les bulletins ont été régularisés

du Salarié No: [ ] au Salarié No: zzzzzzzz

de la Section No: [ ] à la Section No: zzzzzzzz

Type Salariés: Tous les Salariés

Dans l'ordre: Des codes salariés

Impression du détail: Tous les bulletins

Aide au paiement: Vous souhaitez utiliser l'aide au paiement des intermittents pour l'URSSAF

Type de sortie:  Impression  Affichage  Pdf

Fichier d'export: [ ]

Répertoire du fichier: C:\Xotis\Test studio II\Export\

Avec référence dossier si multi-dossiers

Sélection / Désélection Totale